Commune de Crassier

TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX DES LE 1er JANVIER 2026

GRANDE SALLE - Place du Lien		CRASSIER		ASSE-BOIRON	AUTRES
		Résidents	Sociétés		
120 personnes : 12 tables rectangulaires, chaises, vaisselle	Evénement privé demi-journée jusqu'à 18h	110.00 CHF		275.00 CHF	330.00 CHF
Sur demande : 12 tables rondes de 8 personnes	Evénement privé	330.00 CHF	165.00 CHF	550.00 CHF	660.00 CHF
Sur demande : sono, micro et projecteur	Evénement public non lucratif	275.00 CHF		550.00 CHF	660.00 CHF
	Evénement public lucratif	550.00 CHF		880.00 CHF	1'050.00 CHF
	Assemblée	0.00 CHF		275.00 CHF	330.00 CHF
	Apéritif suivant une cérémonie de mariage	0.00 CHF		440.00 CHF	520.00 CHF
	Apéritif suivant une cérémonie funèbre à Crassier	0.00 CHF		275.00 CHF	330.00 CHF
SALLE NECKER - Rte de l'Ancienne-Scierie		**CRASSIER**		**ASSE-BOIRON**	**AUTRES**
		Résidents	**Sociétés**		
30-50 personnes : 8 tables rectangulaires, chaises, vaisselle	Evénement non lucratif	110.00 CHF	0.00 CHF	275.00 CHF	330.00 CHF
SALLE DES SOCIETES - Place du Lien		**CRASSIER**		**ASSE-BOIRON**	**AUTRES**
		Résidents	**Sociétés**		
22 personnes : 4 tables rectangulaires, chaises	Evénement non lucratif	60.00 CHF	0.00 CHF	Non loué	Non loué
SALLE ALEXANDRE VINET - Rte de l'Ancienne-Scierie		**CRASSIER**		**ASSE-BOIRON**	**AUTRES**
12 personnes : 4 tables rectangulaires, chaises	Local mis à disposition des Sociétés locales uniquement. Boissons et nourriture interdites. Renseignement aurpès de l'administration communale.				
SALLE MOZART - Rte de l'Ancienne-Scierie					
	Location annuelle exclusivement. Boissons et nourriture interdites. Renseignements auprès de l'administration communale.				
SALLE DE RYTHMIQUE - Rte de l'Ancienne-Scierie					
	Location annuelle exclusivement. Boissons et nourriture interdites. Renseignements auprès de l'administration communale.				

Ces tarifs comprennent :
Prise de possession et restitution des locaux sur jour ouvrable, chauffage, électricité, récurage final des sols et surfaces.

Réservation obligatoire auprès de l'administration communale (022.367.18.75 - secretaire@crassier.ch).
La Municipalité se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment et lors de location pour des motifs spéciaux.

Les réservations de salles doivent nous parvenir au minimum 15 jours à l'avance.

En cas d'annulation de réservation, le montant perçu sera fixé selon la tabelle suivante :

annulation une semaine avant, le 100% du montant de la location revient à la commune
annulation deux semaines avant, le 50% du montant de la location revient à la commune
annulation plus de deux semaines avant, le montant est intégralement remboursé si la facture a déjà été payée